

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	18.02.2015	13:44	15.125	DEF <input type="text"/>
	Annule et remplace	<input type="text"/>		<input type="text"/>

Auteur(s): Groupe PopVertsSol	Lié à: (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Comparer différents systèmes de subventions des lieux d'accueil de l'enfance	ad
<p>Contenu:</p> <p>Notre postulat vise à comparer les coûts de l'administration de l'accueil de l'enfance dans le canton de Neuchâtel avec ceux du canton de Lucerne et/ou de Berne qui utilisent un système de bons de garde qui semble favoriser l'augmentation du nombre de places sans accroître excessivement le coût administratif.</p> <p>Un pourcentage non négligeable des subventions pour l'accueil de l'enfance est utilisé par l'administration cantonale pour la facturation et la surveillance.</p> <p>Le Conseil d'Etat est invité à faire une étude comparative entre le système des bons de garde de Lucerne et le système neuchâtelois.</p>	
<p>Développement (obligatoire):</p> <p>Le système de bons a ceci de particulier: ce ne sont plus les crèches qui seraient subventionnées, mais directement les parents. Les institutions d'accueil de l'enfance coûtent de plus en plus cher bien que ce ne sont pas les équipes d'accueil qui en profitent. Il faut rappeler qu'aucune convention collective de travail (CCT) ne protège les collaboratrices qui œuvrent dans le secteur de la petite enfance. Un sentiment de non-reconnaissance du travail accompli se ressent dans ce milieu.</p> <p>Avons-nous choisi le système financier de subventions le plus efficace? Pouvons-nous appliquer à notre canton le système le plus efficace? Une étude peut répondre à nos questions.</p> <p>http://www.journaldujura.ch/nouvelles-en-ligne/region/un-systeme-de-bons-pour-sassurer-une-place-en-creche</p> <p>Position du Conseil d'Etat:</p> <p>Le concept des bons de garde a fait l'objet d'une proposition du Conseil d'Etat en 2008. Il a été retiré suite à la consultation puisque l'écrasante majorité des partenaires et organismes consultés n'ont pas soutenu le projet.</p> <p>Le Conseil d'Etat tient à préciser que les subventions accordées aux structures d'accueil visent à assurer le fonctionnement de ces dernières et qu'un dispositif de bon de garde ne permettrait pas d'optimiser le travail des administrations communales comme le fait actuellement la plateforme informatique ETIC-AEF en lien notamment avec celle des impôts.</p> <p>En conclusion, et au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à refuser ce postulat.</p>	

